

**COMMUNE DE LA TURBIE**  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES 06

**Plan Local d'Urbanisme**

**6b**

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Délibération du conseil municipal :	07 mars 2002
Arrêté le :	30 septembre 2005
Enquête publique :	du 20 février 2006 au 24 mars 2006 inclus
Approuvé le :	12 juillet 2006

Modifications	Mises à jour

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La Commune de LA TURBIE est desservie par deux réseaux distincts de type séparatif :

- les quartiers Nord et Est sont raccordés sur le réseau de Monaco (environ 20 km de réseau unitaire – DN 150 à ovoïdes 600 mm) ce qui représente environ 40 % de la population de La Turbie.
- Ceux d'Ouest et Sud sur le réseau public d'Eze par le Chemin des Serriers ; ces eaux usées sont rejetées à la Pointe Causinière sur Saint Jean Cap Ferrat, via un émissaire d'une longueur de 520 mètres et dont l'extrémité se situe à moins 98 mètres de profondeur.

Pour ces quartiers, la Commune a souhaité que soit étudiée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement réalisé par le cabinet SAFEGE CETIS la possibilité de raccorder ce réseau sur la station d'épuration de Monaco via Cap d'Ail.

En outre, environ 1.5 km de canalisation d'eaux pluviales existent sur la Commune.

Le territoire de La Turbie est caractérisé par une imperméabilisation des sols inférieure à 25 % : les surfaces actives mises en évidence sont de 19.720 m<sup>2</sup>.

Les quartiers périphériques non raccordés au réseau d'assainissement collectif sont les suivants :

- A l'Est, en limite communale avec Beausoleil : Aureilla, Concas, Starras, Grima, Bordina, Devens ;
- Au Nord Est, en limite avec la Commune de Peille : les Giram Inférieur et Supérieur ;
- Le quartier Prat à l'Ouest de l'agglomération principale ;
- Au Sud, les Côtes supérieures et Moyen Serrier.
- le Fort de la tête de chien
- le quartier Lou Cros Nord Est

Le schéma directeur d'assainissement a pour objectif de définir les aménagements nécessaires pour faire face à ce que sera la Ville dans quinze ans. C'est donc l'urbanisation prévisible à l'horizon 2020 qui a été envisagée avec une prévision d'accroissement interannuel moyen de 15 % (hypothèse forte).

Les problématiques relevées sont les suivantes :

① par temps de pluie : le ruissellement en surface. Les eaux pluviales provoquent des stagnations importantes sur la chaussée (chemin des Révoires) et des inondations à Beausoleil à partir des eaux de ruissellement de la RD 53.

② par temps de pluie : les eaux claires parasites météoriques. Un certain nombre d'anomalies ont été relevés de raccordement de gouttière ou d'avaloirs sur le réseau d'assainissement (essentiellement au village).

③ état et capacité des vallons : on relève une urbanisation sauvage sur l'ensemble des vallons et un taux de pollution bactériologique relativement élevé.

En conclusion, l'avenir devra prévoir :

- des extensions du réseau d'eaux pluviales au niveau du village et à proximité (centre), sur la RD 53 et le chemin des Révoires.
- Des extensions du réseau d'eaux usées : l'extension autour du stade du Devens est prioritaire ainsi que le raccordement de la RD 53, les Serriers et enfin les raccordements en limite de commune avec Beausoleil.

Pour les vallons, la priorité porte sur les aménagements dans le vallon des Serriers puis la réalisation des stockages au stade du Devens, et enfin les retenues collinaires sur Monégghetti.

Enfin, des aménagements ponctuels de réhabilitation sur le réseau d'eaux usées sont également prioritaires de par leur efficacité et leur faible coût.

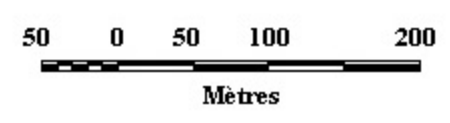
# 6b

## ANNEXE SANITAIRE ASSAINISSEMENT


échelle : 1 / 5000

Délibération du conseil municipal :	07 mars 2002
Arrêté le :	30 septembre 2005 du 20 février 2006 au 24 mars 2006 inclus
Approuvé le :	12 juillet 2006

Modifications	Mises à jour



Carte des extensions  
des réseaux d'assainissement  
sur la Turbie



— Réseaux EU existants  
- - - Extensions des réseaux EU

